

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 22 du 12 juillet 2005 - 2 pages

Féverole

Maladies

La rouille est apparue maintenant dans près de la moitié de nos sites de suivis, sans fongicides jusuq'ici. Les fréquences d'attaque sont par exemple de :

20% à Doue (77)
35% à Maisoncelles en Brie (77)
50% à Marly la ville (95) Crécy la chapelle et Etrepilly (77)
85% à Chailly en Brie (77).

Comme signalé la semaine dernière, il convient de tenir compte des délais avant récolte en cas d'application d'un fongicide.

Pucerons

Certaines parcelles présentent encore une présence importante de pucerons.

Betteraves

Ravageurs

Des pontes de pégomyies sont observées dans l'ensemble de la région, à l'exception de l'Essonne, où elles étaient apparues il y a 15 jours. Dans notre réseau, on a des fréquences de plantes porteuses un peu plus importantes que l'an passé (voir graphique). Les premières galeries sont visibles par exemple à Chambry, Varreddes (77), Livilliers (95).

L'incidence de la deuxième génération est généralement limitée. A surveiller plus attentivement sur les parcelles pour lesquels le feuillage a déjà subi une réduction par la grêle.

Maladies

Pas d'intervention fongicide avant l'apparition des maladies.

Maïs

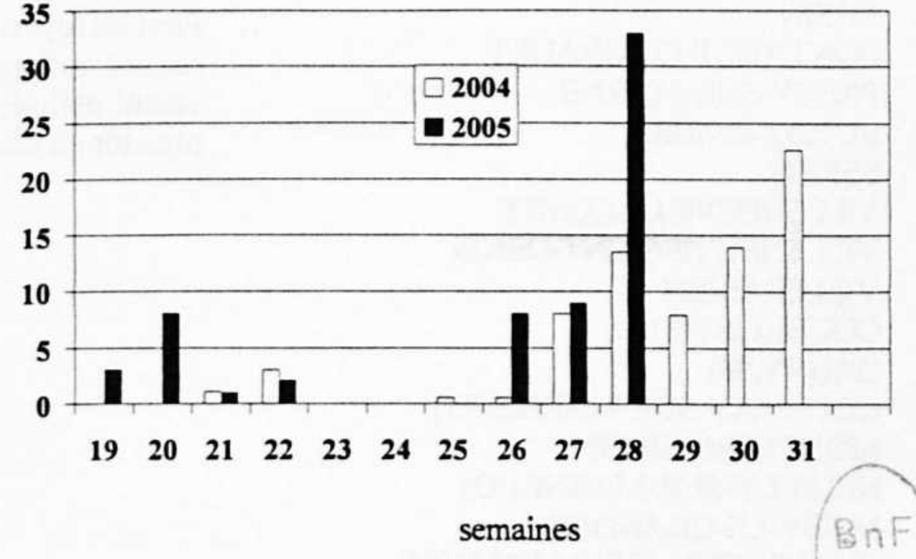
STADES : 12 feuilles à sortie des panicules.

Pucerons

Les infestations globales (feuilles basses + tige + feuilles hautes) se maintiennent à des niveaux de plus ou moins 100 pucerons par plante. On commence à trouver quelques pucerons sur des panicules. Les auxiliaires (coccinelles, chrysopes) sont encore très actifs.

Il convient de maintenir une surveillance des infestations sur panicules (seuil : 1 panicule sur 2).

% moyen de betteraves avec pontes de pégomyie



Maïs
Traitement pyrale.

Nouvelle découverte de chrysomèle.

Betteraves
Pégomyies



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : B. FERREIRA

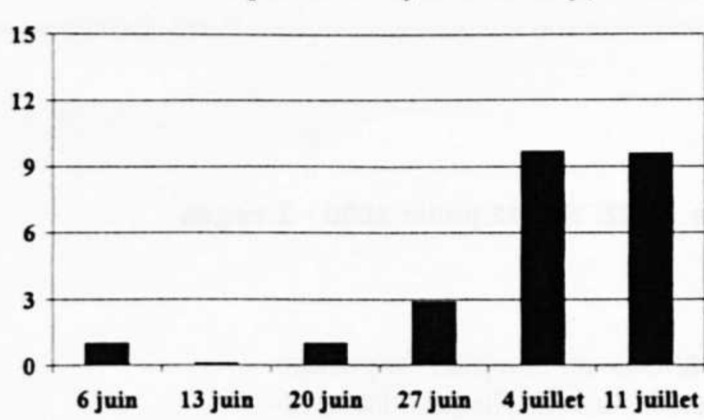
Publication périodique
C.P.P.A.P n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2005:
75 euros (papier / fax)
65 euros (mail)

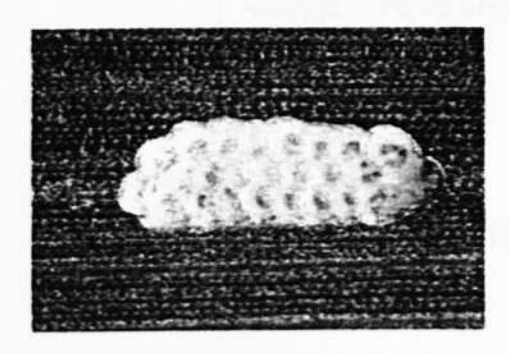
Pyrale

Les captures de pyrale sont en moyenne au même niveau que la semaine précédente dans notre réseau (voir graphique).

Evolution des captures moyennes de pyrale



Des pontes fraîches (voir photo) ou au stade tête noire, ont été observées sur 5 à 20% des pieds sur nos parcelles d'observation à Maisoncelles en Brie, Château Landon, Citry sur Marne, Saint Jean les deux Jumeaux, Coulombs en Valois, Jaulnes (77) Livilliers et Marly la ville (95).



ponte de pyrale (photo INRA)

Les interventions nécessaires contre la pyrale doivent être réalisées rapidement en tout secteur.

Chrysomèle

Un nouveau foyer de chrysomèle en Ile-de-France

Le laboratoire national de la protection des végétaux, unité d'entomologie de Montpellier a confirmé le 10 juillet 2005 la présence d'un individu de chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) dans la commune de Gouvernes (Seine-et-Marne). Cet individu a été piégé dans le cadre d'un dispositif national de surveillance du territoire.

Des périmètres de lutte ont été définis autour du lieu de piégeage par la Direction régionale et interdépartementale de l'agriculture et de la forêt (Service régional de la protection des végétaux) : une zone focus (sur un rayon de 5km), une zone sécurité (rayon de 10 km) et une zone tampon (rayon de 40 km). A l'intérieur de ces zones, des mesures seront mises en œuvre pour limiter l'expansion de ce ravageur. Elles comprennent notamment une obligation de rotation des cultures et des traitements à l'aide d'insecticides dès cette camapgne en zone focus et sécurité (arrêtés préfectoraux en cours d'élaboration) préciseront la nature des mesures.

Communes de la zone focus

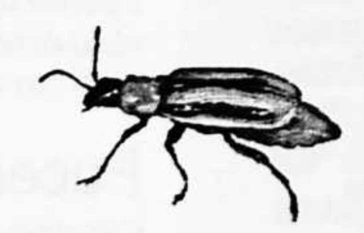
BROU-SUR-CHANTEREINE
BUSSY-SAINT-GEORGES
BUSSY-SAINT-MARTIN
CARNETIN
CHANTELOUP-EN-BRIE
CHELLES
COLLEGIEN
CONCHES-SUR-GONDOIRE
CROISSY-BEAUBOURG
DAMPMART
FERRIERES-EN-BRIE
GOUVERNES
GUERMANTES
JOSSIGNY
LAGNY-SUR-MARNE
LOGNES
MONTEVRAIN
NOISIEL
POMPONNE
PONTCARRE
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

Communes de la zone de sécurité

ANNET-SUR-MARNE
BAILLY-ROMAINVILLIERS
CHALIFERT
CHAMPS-SUR-MARNE
CHESSY
CLAYE-SOUILLY
COUPVRAY
COURTRY
EMERAINVILLE
ESBLY
FAVIERES
FRESNES-SUR-MARNE
GRETZ-ARMAINVILLIERS
JABLINES
LESCHES
MAGNY-LE-HONGRE
MONTRY
OZOIR-LA-FERRIERE
LE PIN
PONTAULT-COMBAULT
PRECY-SUR-MARNE
ROISSY-EN-BRIE
SERRIS
VILLENEUVE-LE-COMTE
VILLENEUVE-SAINT-DENIS
VILLEPARISIS
COUBRON (93)
GAGNY (93)
GOURNAY-SUR-MARNE (93)
MONTFERMEIL (93)
NEUILLY-SUR-MARNE (93)
NOISY-LE-GRAND (93)
CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94)
LE PLESSIS-TREVISE (94)
LA QUEUE-EN-BRIE (94)
VILLIERS-SUR-MARNE (94)

Les premières chrysomèles furent détectées fin août 2002 en Ile-de-France, à proximité des aéroports de Roissy et d'Orly. En 2003, cet insecte a été détecté en Alsace. L'année dernière un nouveau foyer a été mis en évidence en Ile-de-France dans la zone de culture de maïs de Pierrelaye – Achères. Aucun individu n'a été piégé dans le foyer de Roissy en 2004. En 2005, plus de 600 pièges à base de phéromones ont été disposés en Ile-de-France, à proximité des aéroports, des autoroutes et dans les zones de cultures de maïs.

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) est un petit coléoptère de la famille des Chrysomélidés qui s'attaque aux racines des maïs. Son introduction et sa dissémination sont interdites dans toute l'Union européenne. Originaire d'Amérique centrale, elle a progressivement envahi l'Amérique du Nord où elle est devenu le principal ravageur du maïs. Elle a été signalée pour la première fois en Europe en 1992, en République fédérale de Yougoslavie (Serbie), près de l'aéroport international de Belgrade. A partir de ce premier foyer, elle s'est rapidement répandue dans les pays voisins.



En France, un réseau de pièges en cultures de maïs, en particulier à proximité d'aéroports, a été mis en place dès 1999 par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) en relation avec l'Association générale des producteurs de maïs (AGPM) et le Centre technique interprofessionnel des cultures légumières (CTIFL).

Les autres foyers

Pour le foyer de Roissy, en raison de l'absence de captures en 2004, il n'est pas prévu de traitements en végétation, sauf en cas de nouvelles captures.

Pour les foyers d'Orly et de Pierrelaye - Achères, les traitements aériens contre les adultes seront réalisés à partir de la semaine 31, ou plus tôt en cas de captures d'ici là.